



LE CÈDRE  
AÏKIDO DOJO

## COURS D'AÏKIDO

### Demande d'inscription

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Nationalité : .....

Profession : ..... Adresse : .....

NPA : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Natel : .....

Téléphone Professionnel : .....

Email : .....

Avez-vous une assurance accident ? (Cocher ce qui convient)  Oui  Non

Si oui, laquelle ? .....

Avez-vous déjà pratiqué l'Aïkido ?  Oui  Non

D'autres arts martiaux ?  Oui  Non

Si oui, dans quel art martial ?..... Quel degré avez-vous ?.....

Date ..... Signature.....

#### **Pour les moins de 20 ans :**

Je soussigné, père, mère, représentant légal de .....

Autorise ce dernier à s'inscrire au **Cèdre-Aïkido Dojo et à pratiquer l'Aïkido.**

Nom et prénom des parents :.....

Adresse :.....

NPA :..... Ville :.....

Date ..... Signature.....

**Date d'entrée (ne pas remplir, réservé au Dojo) :** .....

☛ **Voir au verso**



**LE CÈDRE  
AÏKIDO DOJO**

## **Conditions générales du Cèdre Aïkido Dojo**

A - L'adhérent veille à avoir une assurance accident et une assurance responsabilité civile valable.

B – Le Cèdre Aïkido Dojo décline toute responsabilité en cas d'accident et de vol survenu au sein du Dojo.

C – L'adhérent assume les risques inhérents à la pratique d'un art martial. Il lui incombe donc de vérifier qu'il n'y a pas de contre-indication médicale le concernant pour pratiquer cet art.

D – L'adhérent s'engage à respecter les conditions d'hygiène corporelle nécessaires à la bonne pratique d'un sport collectif (l'aïkido)

E – Une année de contrat avec le Cèdre Aïkido Dojo correspond à une année scolaire de septembre à juin de l'année suivante.

F – En signant une année de contrat avec le Cèdre Aïkido Dojo, l'adhérent ou son responsable légal s'engage à payer la cotisation pour une période correspondant à une année scolaire (dix mois).

G – Le paiement de la cotisation se fait en une fois au début de l'année scolaire en cours.

H – Une demande de résiliation du contrat doit se faire par écrit au plus tard à la fin de l'année scolaire en cours, soit fin juin. Dépassé ce délai, le contrat sera renouvelé automatiquement pour une année scolaire supplémentaire.

I – Si pour une raison ou une autre, l'adhérent ne devait pas respecter l'un des points énoncés ci-dessus, le Cèdre Aïkido Dojo se réserve le droit de rompre le contrat en cours et/ou d'entamer des démarches juridiques.

**Lu et approuvé**

**Lieu :**

**Date :**

**Signature :**